

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -115

**sur le Budget primitif de la Région pour l'exercice 2006 : soutien à l'investissement
immatériel des entreprises**

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN,
M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY,
LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST,
MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement
économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

- d'affecter sur l'AE de 3 000 000 € votée en 2006, sur le chapitre 939, pour le soutien à l'investissement immatériel des entreprises, les dossiers suivants :

- 660 506 € pour le dossier « Soutien aux opérations collectives »,
- 65 735 € pour le dossier « Soutien aux conseils »,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 706 241 € à la Chambre Régionale de Métiers,
- 20 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 05-116

sur le Budget primitif de la Région pour l'exercice 2006 : provision pour dépréciation d'éléments d'actifs

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

• d'inscrire sur le chapitre 945 du Budget Primitif 2006 de la Région, une dotation pour dépréciation d'éléments d'actifs, d'un montant global de 14 778 € réparti conformément au tableau ci-dessous :

Entreprise	Prime	RECETTE (annulation de prime)			Montant recouvré	Motif	Provision prévue
		Année	N° titre	Montant			
SARL KAYROS	PRCE	2005	41	3 000	0	Liquidation judiciaire	3 000
SAS STABMAST	PRCE	2005	291	7 778	0	Liquidation judiciaire	7 778
SARL HELIOS COM	PRCE	2005	236	4 000	0	Liquidation judiciaire	4 000
				14 778			14 778

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -117

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2006 : promotion touristique régionale – Comité Régional du Tourisme de Normandie

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

- d'affecter sur l'AE de 1 696 300 € votée en 2006, pour la promotion touristique régionale, un dossier d'un même montant pour les actions du Comité Régional du Tourisme de Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la promotion touristique régionale, une subvention de 1 357 040 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour son programme d'actions 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -118

**sur le Budget primitif de la Région pour l'exercice 2006 : Communications -
Infrastructures routières et ferroviaires**

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN,
M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY,
LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST,
MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

- d'affecter :

- sur l'AE « Tarifications » de 615 000 € votée en 2006, un dossier « Tarifications régionales » d'un montant de 166 324 € ;

- sur l'AE « Convention d'exploitation » de 37 000 000 € votée en 2006, un dossier « Convention d'exploitation TER » d'un montant équivalent ;

- sur l'AP « Routes nationales » de 103 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 69 000 000 € pour le dossier « Routes nationales »,
 - 4 000 000 € pour le dossier « RN 158/RD 162 » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 166 324 € pour la tarification « Sillage Travail » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -119

**sur le Budget primitif de la Région pour l'exercice 2006 : Technologies de l'Information
et de la Communication**

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN,
M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY,
LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST,
MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

- d'affecter sur l'AP « Soutien au projets TIC » de 1 968 000 € votée en 2006, sur le chapitre 905, un dossier « HAUT DEBIT DEPT 14 » d'un montant de 1 400 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -120

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2006 : action culturelle

Réunion du JEUDI 15 DECEMBRE 2005

Réuni le jeudi 15 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEMAUX, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à M. CAZENEUVE
Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET
M. DETEY ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme KORO ayant donné pouvoir à M. SODINI
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
M. LEROY ayant donné pouvoir à Mme FERET
Mme LOWY ayant donné pouvoir à Mme MALOREY
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme PREVOST
Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 11 contre (Mme COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mmes PREVOST, TOUZOT),

- d'affecter :

- sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 100 000 €, pour le dossier « Peindre en Normandie »

- sur l'AP « Opérations exceptionnelles » de 1 925 625 € votée en 2006, un montant de 1 835 625 €, pour le dossier « Cité de la Mer »,

- sur l'AP « Création artistique animation culturelle » de 1 898 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- . 1 143 000 € pour le dossier « Ecole Régionale des Beaux-Arts »,
 - . 35 000 € pour le dossier « FRAC » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

3sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 325 000 € au Centre Dramatique National de Normandie Comédie de Caen,
- 180 000 € à l'ODIA,
- 310 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie,
- 250 000 € au Centre Régional de la Photographie de Cherbourg-Octeville,
- 50 000 € à l'Association Rencontres pour Lire,
- 1 800 000 € à l'Association pour la gestion de l'Ensemble Orchestre Régional de Basse-Normandie,
- 390 193 € à l'Association Arts Florissants,
- 100 000 € à la Fédération Internationale pour la Musique Chorale en Basse-Normandie,
- 80 000 € à l'Association Diogène & Co (Université Populaire),
- 1 500 000 € à l'IMEC,
- 613 000 € au Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie,
- 229 100 € au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique,
- 50 000 € à l'Association « Peindre en Normandie »,

3sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- 100 000 € à l'Association « Peindre en Normandie », pour l'achat d'œuvres,
- 1 143 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts,
- 1 835 625 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville pour la Cité de la Mer (2^{ème} tranche),

- 35 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie, pour l'achat d'oeuvres ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -121

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer :

- ^ 6 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- ^ 6 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- ^ 5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- ^ 3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Il convient de préciser que quatre des postes d'ingénieur territorial pourront être pourvus, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, par des cadres A contractuels rémunérés, selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux et seront susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire afférent à ce grade, conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- de transformer, en application du décret n° 2005 - 1344 en date du 28 octobre 2005 :

- ^ 12 postes d'agents d'entretien et 1 poste de conducteur en 13 postes d'agents des services techniques territoriaux,
- ^ 1 poste de chef de garage en 1 poste d'agent technique principal,
- ^ 1 poste de conducteur spécialisé de second niveau en 1 poste d'agent technique qualifié,
- ^ 2 postes de conducteurs spécialisés de premier niveau en 2 postes d'agents techniques,
- ^ 37 postes d'agents administratifs en 37 postes d'agents administratifs qualifiés ;

- de renouveler :

- le contrat du journaliste qui arrive à échéance le 31 décembre 2005 pour une durée de 3 ans selon les conditions actuellement en vigueur, soit par référence à l'indice brut 505 et octroi du régime indemnitaire des attachés territoriaux,

- le contrat de l'assistant du groupe d'Elus Communistes qui arrive à échéance le 31 décembre 2005, soit jusqu'au 31 décembre 2006 sur la base d'un temps non complet à raison de 90% d'un plein temps et selon les conditions actuellement en vigueur, soit par référence à l'indice brut 304,

- le contrat de l'assistant du groupe d'Elus « Radical, Citoyens, Verts » qui arrive à échéance le 31 décembre 2005, soit jusqu'au 31 décembre 2006 sur la base d'un temps non complet à raison de 50% d'un plein temps et selon les conditions actuellement en vigueur, soit par référence à l'indice brut 363 ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, aux chapitres 930 et 944 du budget de la Région ;

- d'inscrire sur le chapitre 930 du budget de la Région, un crédit de 650 000 € afin de couvrir les dépenses de personnel liées aux besoins non permanents de la collectivité, dans le cadre de l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- de confier au CNASEA au 1^{er} janvier 2006, la gestion financière et le versement des aides aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement employeurs de salariés sous Contrat Emploi Consolidé (CEC), sous Contrat Emploi Solidarité (CES) et sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -122

sur le personnel de la Région : transfert des personnels TOS

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

Afin d'assurer la gestion des agents non titulaires de droit public à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- de procéder à la création de 100 postes E.T.P. d'agents territoriaux d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement ;
- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les articles ouverts à cet effet au chapitre 932 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -123

sur la fiscalité locale : taxe sur les cartes grises

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Plan – Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'exonérer, à compter du 1^{er} janvier 2006, en totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation, les véhicules visés à l'article 1599 novodecies A pour une nouvelle durée de trois ans ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -124

sur l'amortissement des immobilisations

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Plan – Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter :

- l'amortissement des biens renouvelables autres que les véhicules, acquis en 2000 ;
- conformément aux états de Madame le Payeur, la valeur des biens acquis en 2000 et sortis de l'actif au 31 décembre 2006 à 1 687 069,25 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -125

sur la délégation au Président en matière de ligne de trésorerie

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Plan – Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner au Président du Conseil Régional, délégation :
 - pour réaliser des lignes de trésorerie, sachant que le montant maximal est fixé à 100 000 000 €,
 - pour tenir le Conseil Régional informé, au plus tard à la prochaine session suivant la souscription des contrats de lignes de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -126

sur l'information sur la dette

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, de cette information au Président du Conseil Régional.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -127

sur l'avenant 2006 au Programme Prévisionnel d'Investissements 2005 et 2006 dans les lycées

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2005,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT, ne prenant pas part au vote,

- d'adopter l'avenant 2006 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2005 et 2006, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -128

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales – demande d'agrément

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'agréer à compter de 2006 et pour une durée de 3 ans, la Fondation Bon Sauveur – Centre Hospitalier Spécialisé de Picauville (Manche) pour créer une école d'aides-soignants d'une capacité de 25 places ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -129

**sur la recherche : participation de la Région au Groupement d'Intérêt Public
CYCERON**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de donner mandat au Président du Conseil Régional pour négocier l'adhésion de la Région au GIP CYCERON dans les conditions suivantes :

- statut de membre à part entière du GIP avec voix délibérative,
- bénéfice de dix voix sur cent au sein de l'Assemblée Générale,
- contribution régionale au budget de fonctionnement annuel du GIP.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -130

**sur la recherche : Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle -
Colloques**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif régional de soutien au financement des colloques scientifiques, le règlement relatif aux modalités d'attribution de l'aide régionale, conformément à l'annexe 1 ;

- de valider les termes de la convention-type définissant les engagements de la Région et de l'organisme bénéficiaire, conformément à l'annexe 2 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -131

**sur la recherche : Soutien au financement de l'équipement des laboratoires de
recherche – Appels à projets**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS,
FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY,
MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY,
LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI,
SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education,
enseignement supérieur, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'adopter, dans le cadre du soutien au financement de l'équipement des laboratoires de recherche, les dispositions de l'appel à projets pour 2006, reprises dans l'annexe jointe :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour individualiser les subventions accordées dans le cadre de ce dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

**APPEL A PROJETS 2006 POUR LE SOUTIEN AU FINANCEMENT DE
L'EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DE RECHERCHE**

Structures concernées :	Les Etablissements publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche, les Organismes Publics de Recherche (CEA, CNRS, IFREMER, INRA, INSERM), les associations entre partenaires publics et privés implantés en Basse Normandie.
Objectifs de l'appel à projets annuel d'équipement (hors Contrat de Plan) :	Soutenir des projets novateurs inter établissements ou inter laboratoires destinés d'une part à conforter la recherche fondamentale autour de pôles de compétences et de réseaux d'excellence dans un cadre régional, national et européen, d'autre part de permettre aux laboratoires et aux établissements d'élaborer une politique d'équipement à moyen et long terme autour de projets communs et structurants, ou encore de renforcer la capacité des laboratoires à répondre à des demandes des entreprises. Les projets doivent associer plusieurs laboratoires ou établissements.
Axes de recherche sur lesquels reposent les orientations prioritaires retenues pour 2006, par la Commission spécialisée n°5 avant le lancement de l'appel à projets	Pôles de compétitivité labellisés, et autres axes en émergence : développement territorial, management,... Pôles : - Image et technologie de l'information et de la communication, - Biologie et Agrobioindustrie, - Matériaux, - Maîtrise d'ambiance, - Biologie médicale et épidémiologie, - Interaction ion matière, - Imagerie physiologique et métabolique, - Sciences Humaines et Sociales, Réseaux du Pôle Universitaire Normand : - Punch'orga - Matériaux Polymères Plasturgie - Promesse (Programme sur la Réponse des Organismes Marins et Estuariens en Situation de Stress Environnemental) Ces orientations pourront être redéfinies par l'Assemblée pour chacun des appels à projets futurs.
Critères de sélection pris en compte	Oltre le respect des objectifs de l'appel à projets : - l'excellence scientifique du projet (l'objectif étant d'avoir une bonne perception du projet scientifique concerné par la demande), - la vocation européenne du projet, - la qualité des équipes, - la capacité de fédérer des équipes extérieures à la région, - la participation récente des laboratoires à des programmes européens.
Réalisation du projet	La réalisation du projet devra s'effectuer sur un an, deux ans maximum. Dans le cas de projets de deux ans, le dossier devra présenter un plan d'équipement et de financement sur deux ans. Un bilan scientifique et financier sera présenté en fin de première année pour validation de la deuxième année.

Caractéristiques de l'aide régionale	L'aide régionale apportée concerne les seules dépenses relatives à des acquisitions d'équipements réalisées par les bénéficiaires, directement liées à la mise en œuvre du projet présenté. L'intervention de la Région est de 45% maximal du montant total des dépenses éligibles engagées par chacun des partenaires du projet, sans plafond, mais avec un co-financement obligatoire. Dans le cas d'un projet en partenariat avec un ou plusieurs organismes de Recherche, chaque organisme devra fournir au Conseil Régional une attestation de fléchage spécifique de ses fonds sur l'axe dans lequel s'insère le projet, ce qui en garantira l'évaluation préalable. En ce qui concerne les projets présentés par les équipes de Sciences Humaines et Sociales, le taux d'intervention de la Région pourra être de 60% maximal du coût total de chacun des dossiers, à condition que l'impossibilité de co-financement à hauteur des 55% normalement attendu, soit solidement argumenté et vérifié par le Conseil Scientifique de l'établissement.
Procédure d'instruction des projets	Elle sera réalisée en trois phases : ð Une première instruction des projets validés par les instances scientifiques de chaque établissement partenaire sera réalisée par le Service Recherche, Transfert de Technologie et Innovation du Conseil Régional de Basse-Normandie pour vérifier l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. • Les projets ainsi sélectionnés feront ensuite l'objet d'une expertise scientifique par deux experts hors région Basse-Normandie choisis parmi une liste de quatre experts proposée par le porteur de projet. Les projets réalisés en partenariat financier avec un Organisme de recherche ne seront pas soumis à cette expertise sauf souhait spécifique du Conseil Régional qui pourra faire éventuellement réaliser une expertise complémentaire. En cas d'une expertise défavorable, le projet devra être remanié et pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle présentation à l'appel à projets de l'année suivante (dans l'hypothèse où la Région poursuivra cette procédure). ÷ Troisième phase : examen par la Commission Spécialisée n°5 et validation des projets par la Commission Permanente du Conseil Régional dans le respect des objectifs de l'appel à projets, des critères de sélection et du budget régional.

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -132

sur l'action culturelle : modalités d'intervention de la Région

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT), les modalités d'intervention de la Région dans le domaine culturel telles que présentées dans l'annexe jointe.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -133

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : engagement administratif et financier dans le cadre des marchés publics

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouvel « Engagement administratif et financier », dans le cadre des marchés publics de formation professionnelle attribués au titre de l'année 2006 et joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -134

sur le Schéma Régional de Développement Economique

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 12 décembre 2005,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le Schéma Régional de Développement Economique joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -135

sur le soutien à l'investissement immatériel des PME et TPE - Remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder, pour un montant total de 47 259,19 €, les remises gracieuses des dettes aux entreprises figurant ci-dessous :

ENTREPRISE	Montant de la prime à reverser	Date de la convention attribuant l'aide
M. Jacky BRETTEVILLE Bar-Restaurant CAEN (14)	3 048,98 €	15/02/2001
M. Jean DEME Charcuterie MEZIDON (14)	3 048,98 €	15/02/2001
M. Steve DURAND Publicité ETOUVY (14)	3 048,98 €	06/11/2000
SCEA LA COURMELLERIE Agriculture HELLEVILLE (50)	3 048,98 €	10/01/2001
M. Fernand LEBREQUIER Charcuterie CHERBOURG (50)	3 048,98 €	10/01/2001
M. Daniel LEPETIT Menuiserie LA HAYE DU PUIITS (50)	3 048,98 €	11/12/2000
Mme Fabienne MARIE Vente de pièces automobiles MARCEY LES GREVES (50)	3 048,98 €	15/02/2001
M. Patrick PASQUIER Réparation motocycles AVRANCHES (50)	3 048,98 €	11/12/2000
M. Christian BALOCHE Charpente MONTREUIL AU HOULME (61)	3 048,98 €	10/01/2001
SA BIGEON Fabrication de machines outils LA FERRIERE AUX ETANGS (61)	3 048,98 € 3 048,98 € 3 048,98 €	16/10/2000 06/11/2000 10/01/2001
M. Jean-Pierre DHONNEUR Travaux forestiers TREMONT (61)	3 048,98 €	11/12/2000
Mme Laurence LEPETIT Maraîchage LE CERCUEIL (61)	3 048,98 €	10/01/2001

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant de 47 259,19 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -136

sur le développement industriel, artisanal et commercial : création d'un fonds de capital-transmission « Reprendre et développer »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à souscrire 20 000 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit pour un montant total de 2 000 000 €, au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « Reprendre et développer » ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -137

sur le développement économique : modernisation des territoires – apport sous forme d’avance en compte courant d’associés à NORMANDIE AMENAGEMENT

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique – Commerce – Artisanat – Politique maritime – Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 400 000 € ;

- d'accorder, à NORMANDIE AMENAGEMENT, une avance en compte courant d'associés de 400 000 € dans le cadre de ses projets d'équipement du Campus technologique autour du centre R et D de Philips à Colombelles (14), selon les conditions suivantes :

- Avance à taux nul autorisé,
- Avance transformable en augmentation de capital ou remboursée en une seule fois à la première demande,
- Avance de deux ans renouvelable une fois ;

- de déroger au principe selon lequel la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec NORMANDIE AMENAGEMENT,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -138

sur les conditions d'intervention de la Région pour la formation des Contrats Aidés

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 42 voix pour, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter les conditions d'interventions de la Région pour le financement de la formation des contrats aidés reprises dans le tableau en annexe, les crédits nécessaires, soit 500 000 €, étant proposés dans le cadre du budget primitif pour 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

CONDITIONS D'INTERVENTION DE LA REGION POUR LA FORMATION DES CONTRATS AIDES

Statut des employeurs	Pour les contrats d'avenir et contrats d'accompagnement à l'emploi (quel que soit le secteur d'activité concerné) : ↑ Collectivités locales et leurs groupements ↑ Associations ↑ Chantiers d'insertion Pour les contrats CI RMA (secteur marchand) : ↑ Entreprises, associations, groupements d'employeurs, entreprises de pêche maritime ne relevant pas de l'ASSEDIC
Durée des contrats	↑ Contrats signés pour 1 an ou plus
Publics visés	↑ Publics de niveau VI, V, et V bis, voire disposant d'un diplôme de niveau IV à caractère non professionnel
Formation	↑ Les salariés pourront accéder aux dispositifs de droit commun destinés aux demandeurs d'emploi (atelier de formation de base, dispositif de promotion individuelle, accompagnement VAE, bilan de compétences, voire actions collectives si les entrées peuvent être individualisées...), Pour le public visé par le CI RMA, possibilité préalable de mettre en place le dispositif 1000 parcours pour permettre au candidat d'être opérationnel sur son poste de travail, ↑ Pour les formations n'existant pas dans les programmes régionaux, la Région contribuera : ▪ aux formations nécessaires à la réalisation du projet d'insertion dans la structure employeuse ou en externe. Il peut s'agir de formations qualifiantes, de remise à niveau des savoirs de base, de formations pré qualifiantes en vue de la signature d'un contrat en alternance pour les jeunes en particulier. Ces formations doivent être organisées par un organisme de formation déclaré auprès de la DRTEFP. Pas de prises en charge des dépenses de formations nécessaires à l'adaptation au poste de courte durée qui sont finançables par l'employeur, ▪ par un engagement maximal de 1500 € représentant 70 % du coût pédagogique, les salaires, frais de transports et de déplacements restent à la charge de l'employeur. ↑ Pour les chantiers d'insertion, la Région interviendra comme suit : ▪ dérogation à l'obligation de signer un contrat d'un an ou plus, incompatible avec l'objectif de déroulement des parcours des personnes, ▪ Prise en charge à hauteur de 90% des coûts de formation avec un plafond de 700 € par tranche de 100 h au maximum et par période de 6 mois ▪ Possibilité de financer des formations collectives construites à la suite des besoins exprimés par plusieurs structures dans le cadre de la démarche « qualité » entreprise depuis plusieurs mois. ↑ Dans tous les cas visés, le plan de professionnalisation et de formation doit être : ▪ Etabli par la plate forme de professionnalisation de l'AFPA qui bénéficie d'un appui financier de la Région, pour le secteur non marchand, ▪ Validé par les prestataires chargés de l'ingénierie de la professionnalisation désignés par les Départements (CIRMA) Pour les contrats d'un an, le dispositif d'analyse des besoins de formation devra être déclenché dans les deux mois de l'embauche, pour que la formation soit financée par la Région.

Accompagnement des personnes	La Région exigera la mise en place d'un accompagnement pour tous les contrats y compris ceux financés par les conseils généraux, afin de : ▪ faciliter l'intégration de la personne chez l'employeur ▪ mettre en œuvre, en lien avec la plate forme de professionnalisation de l'AFPA, les mesures de formation nécessaires à la tenue du poste, ou permettant la sortie de l'emploi aidé, ▪ suivre la personne pendant son contrat de travail, ▪ s'assurer de la délivrance par l'employeur d'un livret de suivi et d'une attestation de compétences, ▪ organiser et accompagner le plan d'accès à l'emploi pour assurer l'insertion professionnelle à l'issue du contrat aidé. ↑ Pour les jeunes bénéficiaires du CIVIS : accompagnement assuré par les PAIO, missions locales, ↑ Pour les personnes salariées d'un chantier d'insertion : accompagnement assuré par les permanents de la structure tel que le prévoit le cahier des charges fixé par l'Etat, ↑ Pour les autres publics relevant de sa compétence, l'Etat finance des organismes pour réaliser cet accompagnement au travers d'une prestation intitulée « Appui Personnalisé pour l'Insertion » sur l'ensemble du territoire régional.
---	--

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -139

sur les conditions d'intervention de la Région pour les Maisons de l'Emploi et de la Formation

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 42 voix pour, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

• d'adopter le principe de l'intervention de la Région au sein des Maisons de l'Emploi et de la Formation, selon conditions suivantes :

1^{ère} phase :

La Région sollicitera la qualité de membre constitutif dans l'association porteuse et désignera un élu aux instances délibérantes dès lors que :

- la dimension formation et le rôle de la Région seront clairement pris en compte, ce qui devra se traduire dans la dénomination de la structure : Maison de l'Emploi et de la Formation.
- le champ d'action territorial correspondra au minimum au bassin d'emploi, territoire sur lequel la Région travaille déjà en partenariat avec les acteurs, dont les membres de l'ELA composée des services de l'Etat, pour la programmation de ses actions de formation, dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les diagnostics et les éléments de son plan d'action.
- les missions d'information, d'accès à l'emploi et de prescription de formation seront rendues au plus proche des lieux de vie dans le bassin d'emploi, par des permanences apportant le même niveau de service qu'au siège de la Maison de l'Emploi et de la Formation,

Dans ces conditions, la Région :

- participera à l'élaboration du plan d'action et à son copilotage,
- contribuera à l'élaboration des diagnostics emploi formation y compris au travers des productions de l'ERREFOM,
- apportera l'expertise de ses délégués territoriaux chargés de la programmation et du suivi des actions de formation qu'elle finance pour réfléchir à l'adaptation des formations aux besoins des publics de la zone considérée,
- participera également au pilotage et à l'articulation des actions d'AIO (accueil des publics, information sur les métiers, sur la VAE etc...)

La Région, une fois arrêtés les principes de son adhésion, pourra s'associer à la phase de préfiguration pendant laquelle il conviendra de définir les axes partenariaux de travail et de bonne gouvernance de ces Maisons de l'Emploi et de la Formation.

2^{ème} phase :

En fonction des configurations et dynamiques locales, la Région déterminera ses contributions particulières au plan d'actions, qu'il s'agisse d'actions spécifiques ou de moyens contribuant à la meilleure orientation des publics vers les dispositifs qu'elle finance.

- d'autoriser le Président à faire connaître ces dispositions au Préfet de Région et aux collectivités porteuses d'un projet de Maison de l'Emploi et de la Formation, sachant qu'une enveloppe de 300 000 € est inscrite au budget primitif 2006 de la Région.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°05 -140

sur les modifications du dispositif « Emplois-Tremplins »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 42 voix pour, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'adopter les modifications apportées au dispositif « Emplois-Tremplins » et reprises dans la fiche annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -141

sur le soutien aux structures régionales de syndicats de salariés

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT), 14 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT)

• d'accorder, selon les dispositions de l'article 216 de la loi du 17 janvier 2002, dite loi de « modernisation sociale » une subvention annuelle de fonctionnement aux structures régionales de syndicats de salariés siégeant au Conseil Economique et Social Régional selon les dispositions suivantes :

3L'affectation à chaque syndicat de ces crédits pour lesquels une enveloppe de 60 000 € est prévue au budget primitif 2006 fera l'objet d'une double répartition fixe et variable, selon les modalités suivantes :

- Une part fixe égale à 30 % de l'enveloppe budgétaire globale, répartie à égalité entre les organisations syndicales,
- Une part variable à 70 % de l'enveloppe, ventilée selon la représentativité de chaque organisation syndicale telle que mesurée aux dernières élections prud'homales de décembre 2002.

Ces calculs seront révisés lors de chaque élection prud'homale.

3 Le contenu des actions financées par la Région devra reposer sur les axes suivants :

- Actions de formation des salariés : formations à la connaissance de l'entreprise, et notamment au rôle des comités d'entreprise, au droit du travail, à la négociation collective, aux fonctions d'un délégué du personnel...,
- Appui à l'organisation de colloques ou forums d'intérêt régional,
- Développement des NTIC au sein des organisations syndicales,
- Participation à l'analyse de l'emploi régional et son approche prospective en lien avec le futur observatoire régional de l'emploi,
- Aide à la présence des organisations syndicales de salariés dans les conseils de développement et autres instances de concertation mises en place au niveau régional,
- Actions en direction des femmes : égalité professionnelle, dialogue social et démarche participative à la vie syndicale.

3 S'agissant de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures, il conviendra que chaque organisation syndicale présente en début d'année un projet conforme à ces orientations,

3 Après instruction du dossier, la Région signera avec chaque organisation syndicale une convention précisant les modalités de financement. En contrepartie, il sera demandé, à la fin de chaque exercice civil, un rapport détaillant l'utilisation de la subvention ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -142

sur les communications : infrastructures routières – RN 174 aménagement Carentan - Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec l'Etat une convention précisant les modalités de participation de la Région Basse-Normandie au financement de l'opération « RN 174 aménagement Carentan – Saint-Lô ».

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°05 -143

**sur l'aménagement du territoire : rénovation urbaine - convention Ville de Caen –
Conseil Régional de Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2005

Réuni le vendredi 16 décembre 2005, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

M. DETEY ayant donné pouvoir à M. THOURY
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme LAFAY
Mme LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Mme COUSIN
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à Mme BASSOT
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS
Mme TOMASETTO ayant donné à M. BOSQUET

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 42 voix pour, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT) :

- d'approuver le programme de rénovation urbaine présenté par la ville de Caen dans le cadre de la convention à passer avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de rénovation urbaine de la ville de Caen avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON